

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2025/07**

**Séance du 3 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 25 février 2025	<b>Présents</b> : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, BUSSEUIL Georges, MUNCH Armelle.
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 13	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
Votes Pour : 15	<b>Procurations</b> : CLEMENT Nathalie a donné pouvoir à Véronique MATHUS, DELANGLE Sylvain a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE.
Vote Contre :	
Abstentions :	<b>Absents/excusés</b> : MARTINOT Noémie, MATHIEUX Marc, CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : MORIN DESMURS Michèle

**Objet : Délivrance d'un mandat auprès du SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'environnement de la Nièvre) : demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comte**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le Code de la fonction publique ;

**Vu** les Statuts du SIEEN en vigueur ;

**Vu** le marché n° 2024-SIEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

**Vu** la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

**Considérant** que la commune est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

**Considérant** que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce groupement de commandes ;

D2025/27



**Considérant** qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**-DE DONNER** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison annexés à la présente délibération »,

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le ..... <u>4/03/2025</u> .....
Acte publié sur le site internet de la commune le ..... <u>6/03/2025</u> .....
Acte contresigné le .....
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,



## ANNEXE 1

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE : DÉLIVRANCE D'UN MANDAT AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE POUR RÉALISER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE CONTEXTE D'UTILISATION ET DE PROFIL**

### OBJET

La présente note explicative de synthèse vise la gestion des usages « éclairage public et assimilé.

### PRESENTATION DU DOSSIER

A compter de 2026, les points de livraison dont l'usage est l'éclairage public ou assimilé vont intégrer le marché 2024-SIEEENms40 attribué à Octopus Energy.

Les usages éclairage public et assimilé étant : éclairage de voie publique, éclairage public permanent (tunnels, feux tricolores), cabine téléphonique, panneaux publicitaires, relais téléphoniques, équipements de télésurveillance, des indicateurs d'itinéraires type « RATP », radar, panneaux d'affichage lumineux permanent (dispositif de Responsable d'Equilibre - Section 2 - Chapitre F).

Ces usages « éclairage public et assimilé » peuvent ensuite bénéficier de deux contextes d'utilisation : (1) éclairage public et (2) usage plat ou intensif de nuit.

Le Groupement a détecté des écarts entre l'usage indiqué lors de l'adhésion au Groupement et l'usage connu du gestionnaire de réseau ENEDIS. Ces écarts doivent être traités pour éviter des situations de blocage au 01/01/2026. Le(s) point(s) de livraison de votre structure concerné(s) est(sont) listé(s) ci-dessous.

Numéro PDL	Nom du PDL	Contexte utilisation actuel	Profil actuel	Contexte utilisation souhaité	Profil souhaité
12134587514616	ECLAIRAGE PUBLIC	0	PRO5	0	PRO6

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le



ID : 071-217101336-20250303-D2025\_07-DE